

**PORT DE TARNOS ANGLET****Le Conseil d'État valide le contournement**

Le pourvoi de l'association Rewild rejeté par la haute autorité, le projet devrait aller de l'avant

Le Conseil d'État a rejeté, mardi 3 août, le pourvoi de l'association Rewild (1), qui demandait la suspension de l'arrêté du préfet des Landes - en date du 18 octobre 2019 - ayant autorisé le département à déroger à l'interdiction de destruction d'espèces végétales et animales protégées, dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie de contournement du port de Tarnos.

En validant l'arrêté préfectoral, la plus haute juridiction administrative confirme donc l'ordonnance prononcée par le juge des référés du tribunal administratif de Pau, en août de l'an passé.

Pour demander l'annulation de cette ordonnance, l'association Rewild soutenait que l'arrêté préfectoral n'était pas légal car le contournement routier de la zone portuaire ne répondait pas, selon elle, à « une raison impérative d'intérêt public majeure ». Une lecture du droit non validée par les magistrats de la haute juridiction administrative. De la même façon, les magistrats parisiens valident la légalité de l'autorisation préfectorale, « les conditions de dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées tenant à l'absence de solution alternative satisfaisante et au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle étant respectées ».

**ALP**

(1) Rewild est une organisation créée par sept associations fondatrices et partenaires, spécialisées dans la défense, la sauvegarde, la sagesse, le soin et la réhabilitation d'animaux sauvages victimes du commerce ainsi que dans la conservation et la protection des animaux sauvages et de leurs habitats naturels.

**Le « projet exemplaire » d'une résidence inclusive**

La ministre de la Cohésion des territoires Jacqueline Gourault est venue saluer, hier, l'initiative angloise de construire des logements sociaux pour des personnes en situation de handicap

**Pierre Sabathie**  
p.sabathie@sudouest.fr

Elle avait promis de venir poser la première pierre. Les aléas de la pandémie l'ont plutôt conduite à inaugurer « la première tuile », comme le remarquait, en plaisantant, le maire Claude Olive. Qu'importe, la ministre de la Cohésion des territoires Jacqueline Gourault a visité ce mercredi la résidence déjà bien avancée du Clos d'Ainara, près du boulevard du BAB à Anglet. Tout sauf le hasard, car ce programme immobilier est atypique. Le promoteur Manéo Habitat réserve l'un des quatre bâtiments à 15 logements inclusifs (sur 40) en lo-

**Du studio au T4, le programme pourra accueillir des personnes présentant des troubles autistiques, neurologiques, moteurs ou des déficiences cognitives**

gation sociale et accession sociale adaptés aux personnes en situation de handicap. Du studio au T4, il pourra accueillir des personnes présentant des troubles autistiques, neurologiques, moteurs ou des déficiences cognitives.

« Nous avons souhaité bâtir des logements sociaux qui ont du sens en favorisant le vivre ensemble, avec des es-



**La ministre Jacqueline Gourault, en visite à Anglet, au côté de Claude Olive.** PHOTO BERTRAND LAFEGUE/SUD OUEST

paces de vie individuelle associés aux espaces partagés, explique Céline Lespes, l'une des responsables de Manéo. Nous l'avons imaginé, depuis sept ans, avec quatre associations spécialisées dans le handicap ». Chrysalide, l'association Missions Père Cestac, APF France Handicap, et Epilepsie France ont accompagné le programme, en lien avec la Ville d'Anglet, et Habitat Sud Atlantic.

**Déchets recyclés**  
Ce projet pilote est complété

d'une touche innovante en matière d'environnement. Les maisons installées à cet endroit ont été déconstruites, et non démolies. La nuance est importante. 14 tonnes de matériaux ont été démontées par l'association Patx'ama pour être régénérées, 11 tonnes de bois et charpente ont été récupérées par l'Idre 64 et seront réemployées. 360 tonnes de déchets sont recyclées par les entreprises Dubos et Goyhette. « Nous proposons aujourd'hui une offre qui n'existait pas encore dans

**LA CLÉ DE LA LOI 4D ?**

Interrogée sur la situation tendue du logement au Pays basque, Jacqueline Gourault a mis en avant le projet de loi 4D (décentralisation, différenciation, déconcentration, décomplexification) comme l'une des solutions au problème. « Le texte prévoit de prolonger la loi SRU après 2025, sans contrainte de temps pour la production de logements sociaux en contractant avec les Préfets. Il faut prendre en compte chaque réalité locale. La dissociation du foncier et du bâti est aussi une clé prévue par la loi. Elle permet de développer des expérimentations ». Comme une main tendue aux élus du Pays basque.

le département, se réjouit Claude Olive. Cela n'a pas été simple, mais nous avons réussi à allier innovation, économie et social ».

**Mixité**

Jacqueline Gourault a tenu à souligner « l'exemplarité de cette résidence qui va permettre à de nombreuses personnes en situation de handicap de vivre ensemble au côté des valides. Une mixité sociale bâtie dans un esprit de compagnonnage, c'est très enrichissant, en y associant en plus des valeurs écologiques. Le Pays basque est toujours innovant en matière d'habitat ». La ministre en a profité pour rappeler que « le gouvernement prévoit des contrats de relance et de transition écologique avec les intercommunalités ». Sans doute des opportunités à saisir...